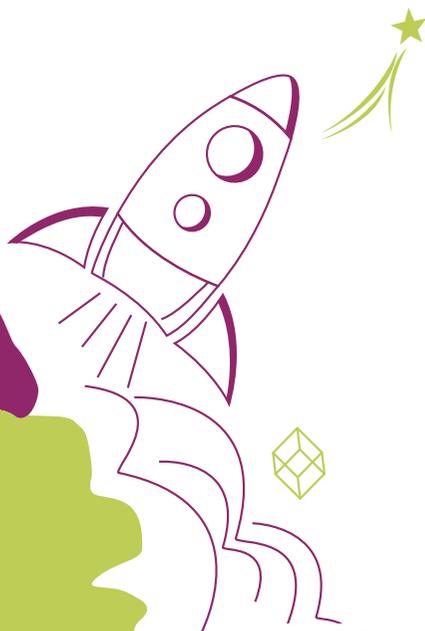


projet  
éducatif

~~~~~  
**autour  
de  
l'école**

**Le guide des parents**

~~~~~  
Ville de Limoges  
année scolaire 2018-2019



**LIMOGES**

ARTS DU FEU  
ET INNOVATION

LIMOGES

# ÉLECTION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

liberté

égalité

fraternité

Élections  
22 novembre  
2018



[www.ville-limoges.fr](http://www.ville-limoges.fr)



# Le mot du maire



L'événement marquant de cette rentrée 2018-2019 est la mise en œuvre de la semaine de 4 jours de classe dans l'ensemble des écoles publiques de Limoges.

Les accueils de loisirs sont ouverts le mercredi toute la journée afin de répondre aux besoins des familles.

Après quatre années scolaires, le projet éducatif de la Ville de Limoges est renouvelé jusqu'en 2021. Il permet de redéfinir les enjeux éducatifs du territoire et d'apporter du sens à l'action de la Ville de Limoges et de ses partenaires. Ce projet donne la priorité aux acquisitions du socle commun de connaissances et de compétences. Il assure la continuité et la cohérence entre les différents temps et lieux de vie de l'enfant.

La réorganisation des temps périscolaires et l'ouverture des accueils de loisirs sur la journée le mercredi sont effectifs, le dédoublement des classes de CP et CE1 est opérationnel, la réhabilitation des restaurants scolaires et la rénovation des écoles se poursuivent pour améliorer le confort des enfants à l'école.

Parents, enseignants et élus partageons les mêmes valeurs républicaines et laïques qui garantissent à chaque citoyen les mêmes droits.

L'accès de tous au savoir en est une belle illustration. Il est de notre devoir d'y contribuer.

Vincent Jalby  
Adjoint au maire

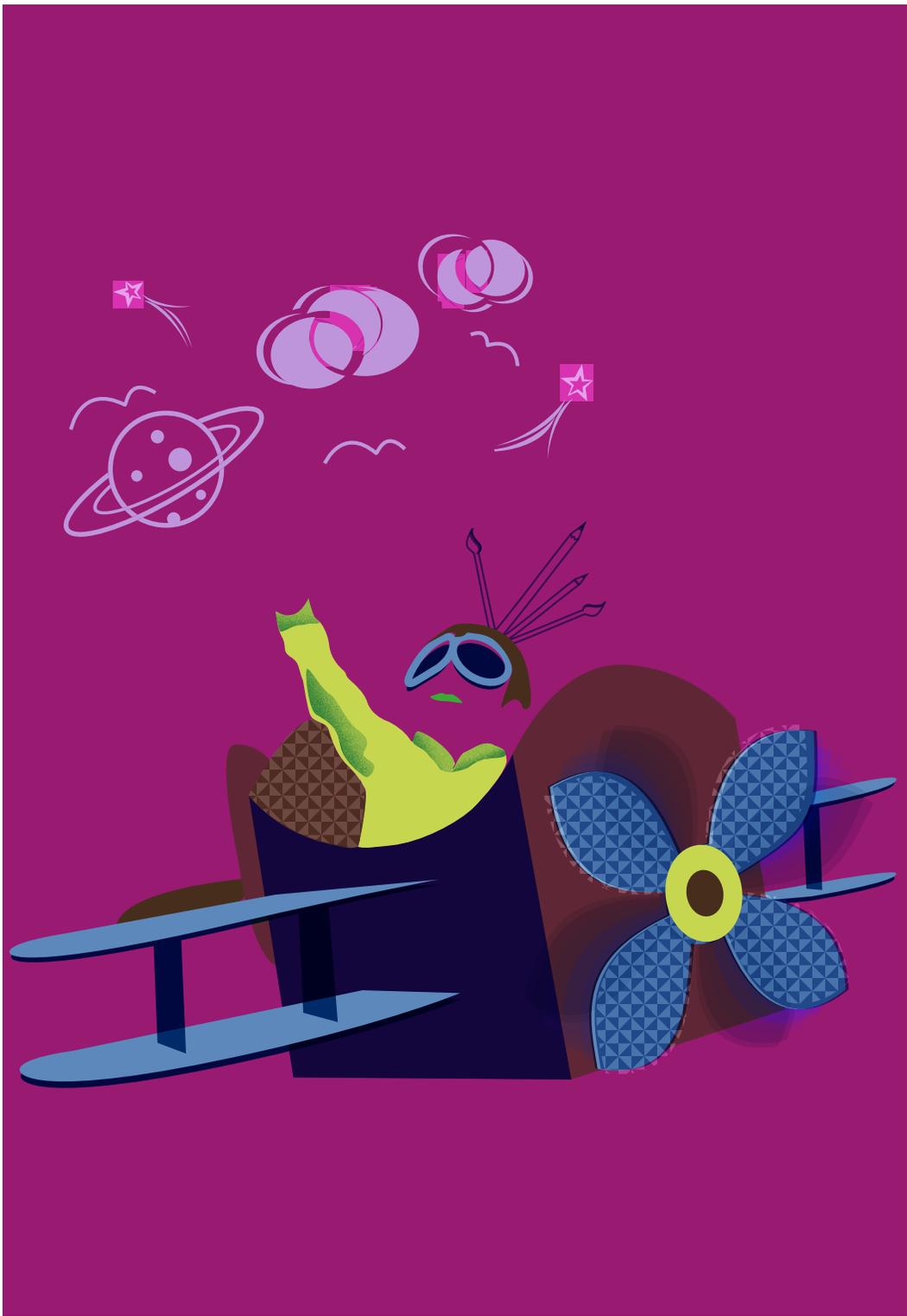
affaires scolaires et activités périscolaires

Émile Roger Lombertie  
Maire de Limoges

## **CÉLÉBRATION DES DROITS DE L'ENFANT DANS LES ACCUEILS DE LOISIRS MERCREDI 21 NOVEMBRE 2018**

La Ville de Limoges participe à la journée internationale des droits de l'enfant le 20 novembre et propose des animations le mercredi 21 novembre dans ses accueils de loisirs : réalisation de vidéos, d'œuvres plastiques et artistiques, intervention de l'UNICEF et organisation de jeux divers.

Pour tout renseignement sur cette manifestation : offre périscolaire 05 55 45 63 29



# Sommaire

06  Le projet éducatif de la Ville de Limoges

07  La semaine à l'école

08 ● L'agenda de la semaine

09 ● Les inscriptions et les réservations

10 ● La restauration

12 ● Les activités périscolaires

14  L'espace numérique de travail

16  Le mercredi

18  Les tarifs

20  Le plan des écoles

21  Restaurants scolaires

22  Écoles maternelles

24  Écoles élémentaires

26  Les vacances scolaires

27  La fenêtre s'ouvre sur...

27 ● La culture

28 ● Le sport

29 ● La citoyenneté

30  Les adresses utiles

# Le projet éducatif

## *de la Ville de Limoges*

Le Projet éducatif territorial organise les partenariats entre les institutions de l'État (IA-DDCSPP-CAF) et les acteurs locaux du milieu éducatif (Ville de Limoges, secteur associatif) afin de proposer aux enfants scolarisés un parcours éducatif cohérent, avant et après les temps d'enseignement. Il permet d'assurer la continuité de cette prise en charge dans les écoles municipales de Limoges, chaque jour de classe, de 7h30 à 18h15.

Ce projet garantit la qualité des activités périscolaires proposées aux enfants, leur cohérence avec les objectifs poursuivis par l'Éducation nationale ainsi qu'une égalité d'accès aux services et dispositifs proposés.

Créé en 2013, dans le cadre de la réforme des rythmes éducatifs, il est renouvelé pour les trois prochaines années scolaires : 2018-2021



# La semaine à l'école

# La semaine à l'école

## *Légenda de la semaine*

Horaires	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
7h30	Accueil du matin		Accueil de loisirs garderie du matin	Accueil du matin	
8h30	Classe		Accueil de loisirs	Classe	
11h30	Accueil du midi	Restauration scolaire	Horaires de mi-journée : Départs de 12h à 12h30 Arrivées de 13h30 à 14 h	Accueil du midi	Restauration scolaire
12h30	Accueil du midi	Restauration scolaire		Accueil du midi	Restauration scolaire
13h45	Classe		Accueil de loisirs	Classe	
16h45	Récréation			Récréation	
17h15	Activités récréatives pour les maternelles et les élémentaires			Activités récréatives pour les maternelles et les élémentaires	
18h15	ou études surveillées pour les élémentaires		ou études surveillées pour les élémentaires		



# La semaine à l'école

## *Les inscriptions et les réservations*

### **PREMIÈRE INSCRIPTION OU CHANGEMENT D'ÉCOLE**

Le dossier d'inscription scolaire constitué lors de la première inscription à l'école ou à l'occasion d'un changement d'école ouvre l'accès sur réservation aux garderies gérées par la Ville, à l'étude et à la restauration scolaire. Il peut être retiré à la direction de la jeunesse ou dans les antennes-mairie.

### **ENFANTS INSCRITS À L'ÉCOLE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE**

Les élèves scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires publiques peuvent participer aux activités périscolaires et bénéficier de la restauration scolaire, sous réserve d'effectuer au préalable une mise à jour annuelle de la fiche famille de l'enfant et de communiquer les pièces justificatives obligatoires.

### **VACCINATIONS OBLIGATOIRES**

La vaccination contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite (DTP) est obligatoire. Ce vaccin, ainsi que ceux contre la rubéole, la rougeole, les oreillons et la coqueluche, peuvent être réalisés gratuitement au Centre de vaccinations municipal, 2 rue Félix-Éboué (tél. : 05 55 45 49 00 les mercredis de 9h à 11h et les vendredis de 14h à 16h30 sans rendez-vous).



# La semaine à l'école

## *La restauration*

### ORGANISATION - ENCADREMENT

Le temps de restauration comprend l'encadrement des enfants sur la durée de l'interclasse de 11h30 à 13h45 : la prise du repas, les temps de jeux et de récréation, ainsi que le transport le cas échéant.

Les repas sont organisés en deux services d'une durée approximative de quarante minutes. Les enfants de maternelle et les plus jeunes d'élémentaires déjeunent au premier service.

L'encadrement des enfants est assuré par une équipe d'animation composée d'un responsable et d'animateurs. Les enfants de maternelles bénéficient de l'accompagnement, durant le temps du repas, d'une ATSEM (Agent territorial spécialisé des écoles maternelles).

### HYGIÈNE, SÉCURITÉ ET SANTÉ

Les diététiciennes et les chefs de cuisine veillent à l'équilibre alimentaire et à la qualité des menus qui sont élaborés en :

- respectant des recommandations du Plan national nutrition santé (PNNS), et du Groupe d'étude des marchés de restauration collective nutrition (GEMRCN)
- privilégiant les produits frais de saison et un approvisionnement bio et local : ainsi, 100 % de la viande de bœuf et de la viande de porc sont d'origine Limousine, 70 % des volailles et 20 % des fruits et légumes frais sont d'origine Nouvelle-Aquitaine.

Les restaurants scolaires sont approvisionnés en fruits et légumes bio, principalement produits en Limousin ou dans les départements limitrophes et en produits laitiers bio, pour la plupart régionaux.

- luttant contre le gaspillage alimentaire.

La Ville de Limoges fait le choix d'appliquer des modes de préparation traditionnels. Les repas sont cuisinés chaque matin et servis directement aux enfants le jour même dans 15 restaurants, sur les 18 en fonctionnement. Sur les 3 autres sites (Beaublanc, La Bastide et Montmailler) les repas sont préparés à l'avance par l'unité de production de Beaublanc et livrés en liaison froide. Les plats sont remis en température sur place le jour de leur consommation ; quelques préparations sont réalisées en direct (grillades, frites, feuilletés...).

Limoges, Ville santé citoyenne et Ville active du Programme national nutrition santé mène, en partenariat avec l'Agence régionale de santé (ARS) du Limousin et le réseau Limousin nutrition (LINUT), des actions visant à favoriser l'adoption de bonnes pratiques alimentaires. Ainsi, la consommation de sel dans les restaurants scolaires a été réduite de plus de 30 %. Aujourd'hui, une action sur la bonne utilisation des matières grasses est menée au sein des équipes de restauration.



# La semaine à l'école

## *La restauration*

La consommation de viande a des bénéfices reconnus pour la santé mais une surconsommation de certaines viandes peut faire augmenter le risque de maladies. Aussi, les restaurants scolaires introduisent avec parcimonie des menus sans viande contenant davantage de fibres, de minéraux et vitamines et moins d'acides gras saturés ; autant de recommandations pour limiter les risques cardiovasculaires mais aussi l'obésité et le diabète.

Les menus sont affichés dans les écoles et mis en ligne sur le portail Jeunesse de la Ville <https://www.espace-citoyens.net/limoges> ainsi que le règlement de la restauration.

### ALLERGIES ALIMENTAIRES

Les allergies alimentaires sont prises en charge dans le cadre d'un Projet d'accueil individualisé (PAI). Le directeur d'école organise dans les meilleurs délais, au sein de l'école, une réunion de finalisation du PAI, à laquelle participent les parents, le médecin scolaire et un représentant du service de restauration. Le mode de restauration est ainsi déterminé :

régime d'éviction assuré par le personnel du restaurant ou panier-repas confectionné par les parents et déposé chaque jour au restaurant fréquenté par l'enfant.

### RÉSERVATION DES REPAS

Un service de restauration est proposé à tous les enfants âgés de plus de 3 ans pendant le temps d'interclasse. L'accès à ce service est conditionné par la constitution préalable ou la mise à jour de la fiche de l'enfant et des pièces justificatives obligatoires (certificat médical en cas de contre-indication alimentaire, justificatif de domicile).

Les repas doivent être réservés ou annulés en respectant un préavis de deux semaines. Les demandes de réservation peuvent être formulées à tout moment, depuis le portail de la jeunesse de la Ville de Limoges <https://www.espace-citoyens.net/limoges> ou directement auprès de la direction de la jeunesse en complétant un calendrier de réservation.



# La semaine à l'école

## Les activités périscolaires

### L'ACCUEIL DU MATIN, INTERCLASSE ET GARDERIE AVEC ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES

Un accueil des enfants le matin de 7h30 à 8h30 est organisé pour permettre aux parents de concilier vie professionnelle et familiale.

Pour les parents souhaitant faire déjeuner leur enfant à domicile, une garderie est assurée par la Ville de 11h30 à 12h30.

À partir de 17h15 et jusqu'à 18h15 une garderie est proposée pendant laquelle les animateurs organisent des activités et des jeux pour enfants. Ce service permet aux parents de venir chercher leurs enfants librement. Les enfants sont encadrés par des animateurs qualifiés ou expérimentés.

Ces services sont payants.  
(cf. tarifs - page 18).

### ÉTUDE SURVEILLÉE

Elle se déroule de 17h15 à 18h00 avec l'obligation d'y assister sur toute la durée. Elle est proposée à tous les élèves des écoles élémentaires. Ce service est gratuit. Il permet aux enfants de relire et d'apprendre les leçons de la journée. À l'issue de cette séquence, les enfants bénéficient gratuitement d'un temps libre jusqu'à 18h15.

L'étude est encadrée par des enseignants volontaires employés par la Ville ou par des animateurs qualifiés, recrutés à cet effet, sous l'autorité du responsable périscolaire.

### PARTENARIATS ASSOCIATIFS

Deux associations de quartiers, conventionnées par la Caisse des écoles dans le cadre d'un accueil de loisirs périscolaire agréé, organisent les activités du soir dans les écoles Victor-Hugo (CITELS), Aristide-Beslais et la Monnaie (ALIS).

### DISPOSITIFS COMPLÉMENTAIRES

Des dispositifs complémentaires sont proposés dans les écoles situées en Réseau d'éducation prioritaire (REP).

Les actions qui ont lieu dans l'enceinte de l'école se déroulent entre 17h00 et 18h00.

### LE PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE (PRE)

Il est mis en place par la Direction de la jeunesse et cofinancé par l'État et la CAF. Il a pour objectif la prise en charge individualisée d'enfants en difficulté scolaire.

Ces actions sont mises en œuvre pour favoriser la réussite scolaire dès le CP.

Le soutien proposé peut être d'ordre éducatif. Il se déroule en dehors du temps scolaire et les activités proposées sont adaptées aux besoins de chaque enfant.

Il se décline sous trois formes :

- un accompagnement individuel
- des ateliers en groupe restreint, pour les enfants qui présentent une problématique commune repérée par l'équipe enseignante



# La semaine à l'école

## *Les activités périscolaires*

- des actions spécifiques et collectives qui s'adaptent et évoluent en fonction des besoins. À titre d'exemples, des réunions à thème à destination des parents sont organisées dans certaines écoles, des propositions d'interventions sont faites aux enfants qui maîtrisent mal la langue française.

### **LE CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ (CLAS)**

Il s'agit d'actions d'aide aux devoirs, d'apports méthodologiques, d'activités culturelles.

Ces actions sont pilotées par la Caisse d'allocations familiales et cofinancées par la Ville de Limoges.

L'objectif est de proposer des activités favorisant la réussite scolaire des enfants. Les structures associatives en assurent la mise en œuvre soit dans leurs locaux, soit dans l'enceinte de l'école.

### **L'ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF**

Ce dispositif est du ressort de l'Éducation nationale. Il se traduit par un projet éducatif spécifique : aide aux devoirs ou activités variées assurées par un enseignant, ateliers sportifs organisés par l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP).

### **L'OPÉRATION « UN FRUIT À LA RÉCRÉ »**

Elle a pour objectif de sensibiliser les enfants, de leur faire découvrir la plus grande variété de fruits possible et de développer leur goût. Aussi, les enfants des écoles associées à ce dispositif bénéficient d'un fruit par semaine pendant la récréation du matin.

### **LES SORTIES SCOLAIRES**

La Ville de Limoges accompagne les projets des enseignants qui souhaitent organiser des classes de découverte.

Elle met à leur disposition la structure municipale du Lioran ou participe au financement des projets vers d'autres destinations à hauteur de 18 euros par élève. Des classes de découverte ont ainsi été organisées à Paris, au Futuroscope, à Meschers...

### **LE LIORAN**

Le centre de vacances municipal *Le Bec de l'Aigle*, au Lioran dans le Cantal, est mis à disposition des enseignants pour des projets de séjour à la montagne.

Agréé par l'Éducation nationale, ce site peut accueillir jusqu'à 96 enfants dès 5 ans. Les équipements et les prestataires locaux permettent de pratiquer des activités en rapport avec le milieu montagnard : randonnées, ski et raquettes l'hiver, VTT.

# L'espace numérique de travail

Tous les élèves des écoles de Limoges bénéficient d'un environnement de travail favorisant les apprentissages du numérique. Un nouvel outil pédagogique et de communication *Beneylu School* est en cours de déploiement dans les écoles de Limoges afin de permettre aux parents, élèves et enseignants d'échanger des informations dans un cadre sécurisé.

Les élèves et les parents peuvent se connecter au portail des écoles de Limoges <https://ecoles.limoges.fr/ent>

Celui-ci propose :

- un cahier de texte numérique
- une messagerie sécurisée
- un blog pour suivre la vie de la classe, de l'école et rédiger des articles
- un calendrier pour noter et actualiser son emploi du temps
- une médiathèque pour placer et conserver des documents.

Ce portail éducatif complète les équipements que la Ville met à disposition de toutes ses écoles : 1 588 ordinateurs portables avec leurs périphériques et 361 tableaux numériques interactifs (TNI) dans les classes, soit environ un par classe élémentaire.





# Le mercredi

Les enfants sont accueillis après inscription et réservation, dans l'un des 6 accueils de loisirs en fonction de leur école de rattachement à la demi-journée sans repas de 8h30 à 12h30 ou de 13h45 à 18h15 ou bien à la journée de 8h30 à 18h15.

Les réservations ou annulations s'effectuent en respectant un délai minimum de 3 jours. Les demandes de réservation peuvent être

formulées à tout moment depuis le portail de la jeunesse de la Ville de Limoges <https://www.espace-citoyens.net/limoges> ou directement auprès des directeurs des accueils de loisirs en complétant un calendrier de réservation.

Un service de garderie payante de 7h30 à 8h30 est également proposé.



# Le mercredi

Accueil de loisirs	Adresse	Contact
<b>Jean-Montalat</b>	9 rue Jean-Montalat 87280 Limoges	accueiljeanmontalat@ville-limoges.fr Tél. : 06 17 53 91 44
<b>Écoles</b> Jean-Montalat, Jacques-Brel, Raoul-Dautry, Les Homérides, Gérard-Philippe, Marcel-Proust, Odette-Couty, Aristide-Beslais, La Monnaie		
<b>Landouge</b>	212 rue du Mas-Loge 87100 Limoges	accueillelandouge@ville-limoges.fr Tél. : 07 60 01 15 59
<b>Écoles</b> Landouge, Henri-Aigueperse, Corgnac, Joliot-Curie, Jean-le-Bail, Marcel-Madoumier		
<b>Beaublanc</b>	102 avenue Montjovis 87100 Limoges	accueilbeaublanc@ville-limoges.fr Tél. : 06 17 56 05 95
<b>Écoles</b> Jean-Macé, Montjovis, Montmailler, Descartes, Vigenal		
<b>Léon-Berland</b>	3 et 5 place du 63 <sup>e</sup> Régiment d'Infanterie 87100 Limoges	accueilleleonberland@ville-limoges.fr Tél. : 06 17 53 96 99
<b>Écoles</b> Léon-Berland, La Bastide, René-Blanchot, La Brégère, Les Feuillants, Carnot		
<b>Léon-Blum</b>	11 avenue Léon-Blum 87000 Limoges	accueilleleonblum@ville-limoges.fr Tél. : 06 99 16 87 60
<b>Écoles</b> Léon-Blum, Les Bénédictins, Édouard-Herriot, Victor-Hugo, Pont-Neuf, Saint-Lazare, Jean-Zay		
<b>Jules-Ferry</b>	15 rue Jules-Ferry 87100 Limoges	accueiljulesferry@ville-limoges.fr Tél. : 06 18 03 72 50
<b>Écoles</b> Jules-Ferry, Bellevue, Condorcet-Roussillon, Jean-Marie-Amédée-Paroutaud, Victor-Chabot		

Le programme des activités est renouvelé à chaque période scolaire et peut être consulté sur le portail de la jeunesse de la Ville de Limoges

<https://www.espace-citoyens.net/limoges>

Les familles sont invitées à des spectacles ou des rencontres à partager avec les

animateurs et leurs enfants tout au long de l'année.

Des forums permettent aux familles deux fois par an d'échanger avec les élus et l'équipe d'animation sur les services offerts et les différents projets.

# Les tarifs 2018-2019

Les tarifs sont fixés par délibération du Conseil municipal (31 janvier 2018, 31 mai 2018, 27 juin 2018). Ils varient en fonction de la valeur du quotient familial (QF) arrêtée par la Caisse d'allocations familiales au moment de l'inscription.

## RESTAURATION

À la rentrée de septembre 2018, les familles pourront réserver ou annuler sur internet des jours de repas. Tout repas réservé et non annulé dans les deux semaines précédant le repas sera facturé à l'exception des sorties scolaires, classes de découvertes, hospitalisation de l'enfant, exclusion temporaire, éviction pour contagion, maladie justifiée par certificat médical (déduction à partir du 4<sup>e</sup> jour consécutif de maladie).

QF en euros	Tarifs
Moins de 350	1,00 €
De 350 à 399	1,50 €
De 400 à 449	2,00 €
De 450 à 549	2,50 €
De 550 à 749	3,00 €
De 750 à 949	3,50 €
De 950 à 1 199	4,00 €
Plus de 1 199	4,50 €

## GARDERIE (MATIN, MIDI OU SOIR)

La garderie du matin débute à 7h30. Elle est organisée par la Ville dans certaines écoles, du lundi au vendredi en fonction des besoins. Son fonctionnement n'est pas soumis à une fréquentation minimale.

Pendant la pause méridienne, une garderie est organisée le lundi, mardi, jeudi et vendredi à partir d'une fréquentation minimum de 8 enfants et pour une durée d'une heure.

Pour les maternelles, et les élémentaires qui ne sont pas inscrits à l'étude, une garderie avec activités éducatives et ludiques permettant aux parents de venir à tout moment récupérer leur enfant, est organisée de 17h15 jusqu'à 18h15.

Il n'est pas prévu de réservation pour les garderies.

QF en euros	Tarifs
Moins de 401	0,30 €
De 401 à 549	0,50 €
De 550 à 769	0,80 €
Plus de 769	1,20 €



# Les tarifs 2018-2019

## ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI

Les enfants sont accueillis après réservation auprès des directeurs des accueils de loisirs dans la limite des places disponibles. Celle-ci est effectuée en respectant un délai minimum de trois jours. Il est possible

d'annuler une réservation en respectant un préavis de sept jours. Les réservations et annulations peuvent être réalisées sur internet à compter de la rentrée de septembre.

QF en euros	Garderie du matin	Journée avec repas	Demi-journée sans repas
Moins de 401	0,30 €	9,00 €	5,00 €
De 401 à 549	0,50 €	10,00 €	5,50 €
De 550 à 769	0,80 €	12,00 €	6,50 €
Plus de 769	1,20 €	15,00 €	8,00 €

Une aide à la famille est attribuée par la Caisse d'allocations familiales (CAF) sous forme d'un passeport CAF. Son montant pour 2018 est de 6 € par jour (3 € par ½ j) pour un QF inférieur ou égal à 400 et de 5,60 € par jour (2,80 € par ½ j) pour un QF inférieur ou égal à 769.

Un service de garderie payant est proposé par la Ville de 7h30 à 8h30.

## DISPOSITIONS TARIFAIRES COMMUNES

Lorsque l'enfant réside en dehors de la commune de Limoges, le tarif est majoré de 25 %.

La fréquentation de la restauration et des accueils de loisirs du mercredi est soumise à réservation.

En cas de réservation hors délai, une majoration de 25 % est appliquée.

En cas d'absence de réservation, la majoration est de 50 %.



# Restaurants scolaires

- A** **BEAUBLANC**  
103 avenue Montjovis
- B** **BEAUNE-LES-MINES**  
rue Clos-de-la-Béchade
- C** **BELLEVUE**  
1 allée Rossini
- D** **CLOS-AUGIER**  
60 rue du Clos-Augier
- E** **CORGNAC**  
27 rue Eusèbe-Bombal
- F** **ÉDOUARD-HERRIOT**  
6 rue Édouard-Cholet
- G** **GÉRARD-PHILIPPE**  
15 bis allée Marcel-Proust
- H** **JEAN-LE-BAIL**  
31 rue Jean-le-Bail
- I** **JEAN-MONTALAT**  
7 rue Jean-Montalat
- J** **JOLIOT-CURIE**  
16 rue Joliot-Curie
- K** **LA BASTIDE**  
34 rue Degas
- L** **LANDOUGE**  
214 rue du Mas-Loge
- M** **LÉON-BERLAND**  
4 place du 63<sup>e</sup> RI
- N** **LÉON-BLUM**  
2 rue Charles-Bach
- O** **MONTMAILLER**  
15 rue Pierre-Leroux
- P** **ROUSSILLON**  
14 rue du Roussillon
- Q** **VICTOR-HUGO**  
19 rue Domnolet-Lafarge
- R** **VIGENAL**  
30 boulevard des Lilas

# Écoles maternelles

L'accueil des enfants est assuré dix minutes avant le début de la classe, par les enseignants de l'école

## ARISTIDE-BESLAIS 1

207 rue Aristide-Briand - 87100

Tél. 05 55 37 30 59

8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45

≡ Gérard-Philipe **G**

## BELLEVUE 2

36 rue Charles-Legendre - 87000

Tél. 05 55 32 16 45

8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45

≡ Bellevue **C**

## BÉNÉDICTINS 3

3 rue Donzelot - 87000

Tél. 05 55 32 14 71

8h30 - 11h45 / 14h00 - 16h45

≡ Léon-Blum **N**

## CARNOT 4

12 boulevard Carnot - 87000

Tél. 05 55 79 43 71

8h40 - 11h40 / 13h45 - 16h45

≡ Beaublanc **A**

## CONDORCET 5

4 avenue du Roussillon - 87000

Tél. 05 55 05 98 78

8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45

≡ Roussillon **P**

## CORGNAC 6

27 rue Eusèbe-Bombal - 87100

Tél. 05 55 79 44 24

8h30 - 11h40 / 13h55 - 16h45

≡ Cognac **E**

## DESCARTES 7

83 boulevard du Vignal - 87100

Tél. 05 55 79 58 09

8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45

≡ Vignal **R**

## ÉDOUARD-HERRIOT 8

6 rue Édouard-Herriot - 87000

Tél. 05 55 32 14 59

8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45

≡ Édouard-Herriot **F**

## GÉRARD-PHILIPPE 9

11 allée Marcel-Proust - 87280

Tél. 05 55 35 44 59

8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45

≡ Gérard-Philipe **G**

## JACQUES-BREL 10

31 avenue de Beaune - 87280

Tél. 05 55 36 78 66

8h45 - 11h45 / 13h30 - 16h30

≡ Beaune-les-Mines **B**

## JEAN-LE-BAIL 11

1bis rue du Maréchal-Foch - 87100

Tél. 05 55 05 02 67

Contact animateur temps

périscolaire 07 63 59 28 67

8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45

≡ Jean-Le-Bail **H**

## JEAN-MACÉ 12

14 rue de New-York - 87100

Tél. 05 55 79 37 64

8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45

≡ Beaublanc **A**

## JEAN-MONTALAT 13

11 allée Fabre-d'Églantine - 87280

Tél. 05 55 35 40 57

Contact animateur temps

périscolaire 07 63 59 28 66

8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45

≡ Jean-Montalat **I**

## J.-M.-AMÉDÉE-PAROUTAUD 14

104 rue Sainte-Claire - 87000

Tél. 05 55 05 01 90

8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45

≡ Bellevue **C**

## JOLIOT-CURIE 15

48 rue Maréchal-Juin - 87100

Tél. 05 55 05 01 73

Contact animateur temps

périscolaire 07 63 59 28 58

8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45

≡ Joliot-Curie **J**

## JULES-FERRY 16

18 rue du Puy-Las-Rodas - 87100

Tél. 05 55 05 01 29

Contact animateur temps

périscolaire 07 63 59 28 64

8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45

≡ Clos-Augier **D**

## LA BASTIDE 17

34 rue Degas - 87100

Tél. 05 55 37 10 62

8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45

≡ La Bastide **K**

## LA BRÉGÈRE 18

41 rue Ambroise-Paré - 87100

Tél. 05 55 37 09 71

8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45

≡ Vignal **R**

## LANDOUGE 19

216 rue du Mas-Loge - 87100

Tél. 05 55 01 60 43

Contact animateur temps

périscolaire 07 63 59 28 72

8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45

≡ Landouge **L**



# Écoles maternelles

## LE VIGENAL 20

35 avenue Pierre-Traversat - 87100  
Tél. 05 55 37 36 66

8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45

≡ Vigenal **R**

## LÉON-BERLAND 21

5 place du 63<sup>e</sup> R.I. - 87100  
Tél. 05 55 79 43 39

Contact animateur temps  
périscolaire 07 63 59 28 61

8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45

≡ Léon-Berland **M**

## LÉON-BLUM 22

6 rue Charles-Bach - 87000  
Tél. 05 55 06 07 16

Contact animateur temps  
périscolaire 07 63 59 28 69

8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45

≡ Léon-Blum **N**

## LES HOMÉRIDES 23

10 rue Homère - 87280  
Tél. 05 55 35 44 38

8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45

≡ Jean-Montalat **I**

## MARCEL-MADOUMIER 24

28 rue M.-Madoumier - 87100  
Tél. 05 55 05 01 81

8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45

≡ Joliot-Curie **J**

## MARCEL-PROUST 25

94 rue Rhin-et-Danube - 87280  
Tél. 05 55 35 44 27

8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45

≡ Gérard-Philippe **G**

## MONTJOVIS 26

21 rue de l'Ermitage - 87100  
Tél. 05 55 79 43 74

8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45

≡ Cognac **E**

## MONTMAILLER 27

8 rue des Anglais - 87000  
Tél. 05 55 79 44 06

8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45

≡ Montmailler **O**

## ODETTE-COUTY 28

34 rue du Grand-Treuil - 87000  
Tél. 05 55 79 43 67

8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45

≡ Beaublanc **A**

## PONT-NEUF 29

10 rue des Carriers - 87000  
Tél. 05 55 06 07 52

8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45

≡ Léon-Blum **N**

## RAOUL-DAUTRY 30

2 allée Fromentin - 87000  
Tél. 05 55 32 14 41

8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45

≡ Gérard-Philippe **G**

## RENÉ-BLANCHOT 31

3b allée Édouard-Manet - 87100  
Tél. 05 55 37 25 76

8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45

≡ La Bastide **K**

## ROUSSILLON 32

16 avenue du Roussillon - 87000  
Tél. 05 55 05 01 91

8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45

≡ Roussillon **P**

## SAINT-LAZARE 33

39 rue de l'A.E.N. d'Instituteurs - 87000  
Tél. 05 55 30 42 37

8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45

≡ Victor-Hugo **Q**

## VICTOR-CHABOT 34

11 rue Lavoisier - 87000  
Tél. 05 55 32 18 94

8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45

≡ Joliot-Curie **J**

## VICTOR-HUGO 35

21 rue Domnolet-Lafarge - 87000  
Tél. 05 55 06 08 36

8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45

≡ Victor-Hugo **Q**



# Écoles élémentaires

L'accueil des enfants est assuré dix minutes avant le début de la classe, par les enseignants de l'école

## ARISTIDE-BESLAIS 1

209 rue Aristide-Briand - 87100

Tél. 05 55 37 05 94

8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45

≡ Gérard-Philippe **G**

## BELLEVUE 2

5 rue Wagner - 87000

Tél. 05 55 32 18 08

8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45

≡ Bellevue **C**

## BÉNÉDICTINS 3

3 rue Donzelot - 87000

Tél. 05 55 32 14 84

8h30 - 11h45 / 14h00 - 16h45

≡ Léon-Blum **N**

## CONDORCET 4

8 avenue du Roussillon - 87000

Tél. 05 55 50 96 02

8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45

≡ Roussillon **P**

## DESCARTES 5

83 boulevard du Vignal - 87100

Tél. 05 55 79 58 09

8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45

≡ Jean-le-Bail **H**

## ÉDOUARD-HERRIOT 6

4 rue de l'Hôpital - 87000

Tél. 05 55 32 14 18

8h30 - 11h45 / 14h00 - 16h45

≡ Édouard-Herriot **F**

## GÉRARD-PHILIPPE 7

17 allée Marcel-Proust - 87280

Tél. 05 55 35 44 63

8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45

≡ Gérard-Philippe **G**

## HENRI-AIGUEPERSE 8

23 rue Olivier-de-Serres - 87100

Tél. 05 55 79 44 31

8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45

≡ Cognac **E**

## JACQUES-BREL 9

29 avenue de Beaune - 87280

Tél. 05 55 36 80 52

8h45 - 11h45 / 13h30 - 16h30

≡ Beaune-les-Mines **B**

## JEAN-LE-BAIL 10

25 avenue du Pt V-Auriol - 87100

Tél. 05 55 05 02 70

Contact animateur temps

périscolaire 06 98 81 96 44

8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45

≡ Jean-Le-Bail **H**

## JEAN-MACÉ 11

8 rue de New-York - 87100

Tél. 05 55 79 14 39

8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45

≡ Beaublanc **A**

## JEAN-MONTALAT 12

9 rue Jean-Montalat - 87280

Tél. 05 55 35 38 61

Contact animateur temps

périscolaire 06 99 58 35 30

8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45

≡ Jean-Montalat **I**

## JEAN-ZAY 13

53 rue de l'A.E.N. d'Instituteurs - 87000

Tél. 05 55 06 14 96

8h30 - 11h45 / 14h00 - 16h45

≡ Victor-Hugo **Q**

## JOLIOT-CURIE 14

54 rue du Maréchal-Juin - 87100

Tél. 05 55 05 01 79

Contact animateur temps

périscolaire 06 98 63 15 79

8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45

≡ Joliot-Curie **J**

## JULES-FERRY 15

15 rue du Puy-Las-Rodas - 87100

Tél. 05 55 05 01 32

Contact animateur temps

périscolaire 06 98 89 16 68

8h30 - 11h45 / 14h00 - 16h45

≡ Clos-Augier et Roussillon **D P**

## LA BASTIDE 16

34 rue Degas - 87100

Tél. 05 55 37 10 06

8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45

≡ La Bastide **K**

## LA BRÉGÈRE 17

110 avenue de Louyat - 87100

Tél. 05 55 37 34 47

8h30 - 11h45 / 14h00 - 16h45

≡ Vignal **R**

## LA MONNAIE 18

38 rue Aristide-Briand - 87100

Tél. 05 55 79 43 64

8h35 - 11h35 / 13h50 - 16h50

≡ Gérard-Philippe **G**



# Écoles élémentaires

## LANDOUGE 19

212 rue du Mas-Loge - 87100

Tél. 05 55 05 02 75

Contact animateur temps

périscolaire 06 98 71 62 25

8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45

Landouge L

## LE VIGENAL 20

35 avenue Pierre-Traversat - 87100

Tél. 05 55 37 13 54

8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45

Vigénal R

## LÉON-BERLAND 21

3 place du 63<sup>e</sup> R.I. - 87100

Tél. 05 55 77 58 24

Contact animateur temps

périscolaire 06 98 70 92 16

8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45

Léon-Berland M

## LÉON-BLUM 22

11 avenue Léon-Blum - 87000

Tél. 05 55 06 08 44

Contact animateur temps

périscolaire 06 98 72 23 07

8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45

Léon-Blum N

## LES FEUILLANTS 23

16 rue des Feuillants - 87000

Tél. 05 55 79 43 63

8h30 - 11h45 / 14h00 - 16h45

Léon-Berland et Beaublanc M I

## LES HOMÉRIDES 24

6 rue Homère - 87280

Tél. 05 55 35 41 06

8h30 - 11h45 / 14h00 - 16h45

Jean-Montalat I

## MARCEL-MADOURMIER 25

26 rue Marcel-Madourmier - 87100

Tél. 05 55 05 00 96

8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45

Landouge L

## MARCEL-PROUST 26

54 avenue de Beaubreuil - 87280

Tél. 05 55 35 44 06

8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45

Gérard-Philippe G

## MONTJOVIS 27

48 avenue des Ruchoux - 87100

Tél. 05 55 79 43 89

8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45

Jean-le-Bail H

## MONTMAILLER 28

10 rue des Anglais - 87000

Tél. 05 55 79 44 15

8h30 - 11h45 / 14h00 - 16h45

Montmailler O

## ODETTE-COUTY 29

36 rue du Grand-Treuil - 87100

Tél. 05 55 79 44 14

8h30 - 11h45 / 14h00 - 16h45

La Bastide K

## PONT-NEUF 30

12 rue des Carriers - 87000

Tél. 05 55 06 08 32

8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45

Léon-Blum N

## RAOUL-DAUTRY 31

2 allée Fromentin - 87000

Tél. 05 55 32 14 41

8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45

Gérard-Philippe G

## RENÉ-BLANCHOT 32

32 rue Pissarro - 87000

Tél. 05 55 37 26 30

8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45

La Bastide K

## ROUSSILLON 33

28 avenue du Roussillon - 87000

Tél. 05 55 05 01 92

8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45

Roussillon P

## VICTOR-HUGO 34

15 rue Dommolet-Lafarge - 87000

Tél. 05 55 06 08 37

8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45

Victor-Hugo Q



# Les vacances scolaires

2018-2019



## RENTRÉE SCOLAIRE

Lundi 3 septembre 2018

## VACANCES D'AUTOMNE

Du lundi 22 octobre 2018  
au vendredi 2 novembre 2018 inclus

## VACANCES DE NOËL

Du lundi 24 décembre 2018  
au vendredi 4 janvier 2019 inclus

## VACANCES D'HIVER

Du lundi 18 février 2019  
au vendredi 1er mars 2019 inclus

## VACANCES DE PRINTEMPS

Du 15 avril 2019  
au 26 avril 2019 inclus

## VACANCES D'ÉTÉ

Le vendredi 5 juillet 2019 après la classe



# La fenêtre s'ouvre sur...

*La culture*

## LES CLASSES CHAM

Les classes à horaires aménagés musicales (CHAM) permettent l'apprentissage de la musique pendant le temps scolaire.

Deux demi-journées hebdomadaires permettent aux élèves d'appréhender divers aspects de la vie musicale dès l'école élémentaire. Les élèves bénéficient d'un allègement horaire sans modification du programme général d'enseignement.

Les deux écoles primaires et partenaires du Conservatoire de Limoges sont les écoles Jules-Ferry et Montmailler.

Les pré-inscriptions se font par Internet en mars : [www.ville-limoges.fr](http://www.ville-limoges.fr) (rubrique **culture festivités/les structures culturelles/conservatoire**). L'admission en CE1 est prononcée par une commission mixte au regard de la motivation et des aptitudes musicales et scolaires.

## LES ATELIERS ET STAGES CULTURELS

Les centres culturels municipaux organisent des animations adaptées au jeune public.

Des stages et des ateliers sont proposés pour la découverte et la pratique d'activités culturelles, manuelles et artistiques. Consultez le programme, choisissez votre activité et contactez le centre de votre choix.

Les inscriptions ont débuté le 8 septembre. La programmation est disponible dans les centres culturels et sur le site internet de la Ville : [www.ville-limoges.fr](http://www.ville-limoges.fr) et [www.centres-culturels-limoges.fr](http://www.centres-culturels-limoges.fr)

## CCM Jean-Gagnant

7 avenue Jean-Gagnant - 87000 Limoges

Tél. 05 55 45 94 00

Du lundi au vendredi 9h-19h/samedi 9h-12h

## CCM Jean-le-Bail

Val de l'Aurence - 87000 Limoges

Tél. 05 55 45 61 68

Du lundi au vendredi 9h-12h/14h-19h

## CCM Jean-Moulin

76 avenue des Sagnes - 87280 Limoges

Tél. 05 55 35 04 10

Du lundi au vendredi 9h-12h/14h-19h

## CCM Jean-Macé

16 rue de New-York - 87000 Limoges

Tél. 05 55 45 61 67

Du lundi au vendredi 9h-12h/14h-19h

## LES PRIX LITTÉRAIRES

La manifestation *Lire à Limoges* propose chaque année des temps forts axés sur la rencontre avec les auteurs, des spectacles, des expositions et des animations dédiées à la Jeunesse.

**À l'occasion de cette fête du livre des prix littéraires sont décernés aux élèves des écoles de Limoges :**

### **Le Prix des écoles du Val de l'Aurence**

**Chacun des 3 premiers cycles scolaires est représenté et doit choisir un lauréat parmi 4 ouvrages de littérature jeunesse sélectionnés. En 2018, plus de 1 600 élèves des 3 cycles et 60 enseignants se sont réunis pour participer.**

### **Le prix Coup de cœur Jeunesse**

**Il rassemble un jury de 2 classes issues du cycle III (CM1 et 6<sup>e</sup>) qui choisissent un lauréat parmi une sélection de 3 ouvrages élaborée par le pôle jeunesse de la Bibliothèque francophone multimédia.**

# La fenêtre s'ouvre sur...

*Les sports*

## LES MERCREDIS SPORTIFS du 26 septembre 2018 au 4 juin 2019

Tous les mercredis, en période scolaire, les enfants âgés de 5 à 11 ans et domiciliés à Limoges peuvent s'initier gratuitement à différentes activités physiques et sportives. Toutes ces activités sont encadrées par des éducateurs sportifs diplômés d'État. Une quinzaine de disciplines sont proposées : VTT, tennis, badminton, basket-ball, football, handball, rugby, athlétisme, roller...

Les inscriptions ont débuté le 29 septembre à la maison des sports de Beau Blanc et dans les antennes mairie de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

## SPORTEZ-VOUS BIEN À LIMOGES petites vacances scolaires

Cette opération est organisée pour les enfants de 6 à 16 ans domiciliés à Limoges qui s'adonnent gratuitement à diverses activités : patinage, tir à l'arc, foot en salle, tennis de table, escalade, hockey, golf, canoë-kayak... Des stages de 5 jours sont également proposés. L'encadrement est assuré par des éducateurs diplômés de la direction des sports et d'associations sportives. Le dossier d'inscription peut être téléchargé sur [www.ville-limoges.fr](http://www.ville-limoges.fr), rubrique sport, ou sur Facebook « Limoges ville sportive »



# La fenêtre s'ouvre sur...

## *La citoyenneté*

### LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Dans une démarche de démocratie participative, voulue et initiée par Monsieur le Maire, la Ville a mis en place en novembre 2016, un Conseil municipal des enfants (CME) dans le respect de la neutralité politique.

Répartis en 4 commissions thématiques, les jeunes élus participent, au travers de leurs propositions à l'amélioration du quotidien de leurs camarades.

Parmi les projets en place : la création de boîtes à livres pour les jeunes dans les espaces verts de la ville, la rédaction d'un guide sur le bien vivre à l'école, la réalisation de clips courts sur le thème des addictions, l'organisation des menus du monde dans les restaurants scolaires, la création d'un « recycl'arbre » à l'accueil de loisirs de Beaublanc.

64 jeunes élus terminent leur mandat de 2 ans. Le renouvellement du CME est prévu en novembre 2018. Les enfants de CM1 et CM2 domiciliés et scolarisés à Limoges dans les écoles publiques et privées peuvent candidater.

Pour tout renseignement :

Conseil municipal des enfants

Tél. 05 55 45 62 93 ou 05 55 45 63 06

### LIMOGES, VILLE AMIE DES ENFANTS

La Ville de Limoges est présente aux côtés de l'UNICEF qui lui a décerné le titre de Ville amie des enfants (VAE) pour défendre les droits et les intérêts des enfants. Une convention a été conclue en 2018 afin de formaliser ce partenariat.

Dans ce cadre la Ville s'est engagée à

- favoriser l'éducation et la réussite scolaire en offrant aux élèves des écoles élémentaires, à la fin de chaque journée d'enseignement, une étude surveillée et une étude dirigée. Ces études sont gratuites
- assurer la sécurité et la protection des enfants notamment en déployant un dispositif de vidéo protection aux abords immédiats des écoles de Limoges
- veiller à la santé et à la nutrition des enfants à travers la lutte contre les perturbateurs endocriniens et les allergènes, le contrôle de la qualité de l'air intérieur des établissements d'accueil, la réduction de la teneur en sel et en gras des repas servis aux enfants et par la gestion des allergies et troubles de la santé (500 Protocoles d'Accueil individualisés).

# Les adresses utiles

<b>Mairie de Limoges</b> .....	9 place Léon-Betoulle 05 55 45 60 00 site internet : <a href="http://www.ville-limoges.fr">www.ville-limoges.fr</a>
<b>Direction de la jeunesse</b> .....	5 rue Jean-Pierre-Timbaud 05 55 45 61 30
<b>Inspection académique</b> .....	13 rue François-Chénieux 05 55 11 40 40
<b>Rectorat de l'académie de Limoges</b> .....	13 rue François-Chénieux 05 55 11 40 40
<b>CAF de la Haute-Vienne</b> .....	25 rue Firmin-Delage 05 55 43 41 56
<b>Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale</b> .....	24 rue Donzelot 05 55 45 24 50
<b>Centre Médico Psycho-Pédagogique</b> .....	4 avenue Saint-Surin 05 55 77 32 39



# SPORTTEZ-VOUS BIEN

à Limoges

**TOUSSAINT 2018**

**DU 22 AU 26 OCT 2018**

6-16 ans  
résidant Limoges  
**GRATUIT**

Inscriptions à la Maison des sports

35 bd de Beaublanc | service des activités physiques et sportives

Horaires : 8 h 30 - 12 h / 13 h 30 - 17 h

05 55 38 50 55 / 05 55 38 50 66

ou dans les 8 antennes-mairie et mairies annexes





Conception - impression : Ville de Limoges - Direction de la communication | © Laurent Lagarde - Julien Dodinet



## Direction de la jeunesse

5 rue Jean-Pierre-Timbaud  
87031 Limoges cedex 1  
tél. 05 55 45 61 30  
[www.ville-limoges.fr](http://www.ville-limoges.fr)

